

Compte Rendu de la réunion d'information du 15.11.2021

PROJET DE CRÉATION D'UNE VOIE VERTE RUE MAURICE LESTAGE

◆ Objet : Présentation des travaux tranche 1 et du projet tranche 2	
◆ Personnes présentes : <ul style="list-style-type: none">• Elus de Saint-Médard-en-Jalles- C. Joussaume- F. Fize• Services de Saint-Médard-en-Jalles- B. Lesbats- C. Perpère- P. Piqué	<ul style="list-style-type: none">• Métropole• - N. Gregoire • Habitantes/habitants et riveraines/riverains12 présents

La réunion s'est déroulée en trois temps :

- Présentation par la Métropole du projet d'aménagement T1 et du planning des travaux
- Présentation par la Métropole du projet de voie verte sur la T2
- Questions et échanges avec les riverains

▪ 1) *Le projet d'aménagement*

Le projet consiste à créer une voie verte (voie réservée aux piétons et cycles) de 3 m d'emprise côté rive Est afin de relier la bande cyclable sur le chemin Lafon à la voie verte sur l'avenue du Haillan. Cette voie verte sera séparée de la chaussée par une bande plantée de 1 à 2,5 m de large pouvant être traitée sous la forme d'une noue. Le fossé existant est comblé et des casiers d'infiltration sont mis en œuvre sous la voie verte afin d'infiltrer les eaux pluviales.

Les arrêts de bus sont retraités afin d'être mis en conformité PMR et les coussins berlinois existants sont remplacés par des coussins en enrobé. Le croisement avec la rue Claude Bernard est aménagé avec un plateau ralentisseur. Le positionnement de la bordure en limite du nouvel espace planté tend à réduire l'emprise circulée à 6 m, l'objectif étant d'inciter à la réduction de la vitesse.

▪ 2) *La programmation des travaux*

La première tranche d'aménagement de la rue M.Lestage depuis le chemin Lafon jusqu'à la rue Claude Bernard :

- les travaux d'assainissement ont débuté en septembre 2021 pour une durée de 2 mois
- les travaux VRD d'aménagement de la voie verte ont débuté le 08.11.2021 pour une durée de 3 mois ;
- les plantations seront réalisées au printemps 2022.

La deuxième tranche d'aménagement de la rue M.Lestage, depuis la rue Claude Bernard à l'avenue du Haillan :

- validation de l'étude préliminaire suite à la réunion riverains du 15.11.2021
- lancement de l'étude d'assainissement et de l'AVP en décembre 2021
- acquisition foncière pour régulariser les fonds de parcelles situées sur l'emprise du projet : premier trimestre 2022
- suivant le retour des acquisitions foncières les travaux pourraient débuter au deuxième trimestre 2022

▪ 3) Échanges avec les riverains

Les riverains posent des questions techniques sur les aménagements de la tranche 1 :

- *la voie verte est un espace réservé aux vélos et aux piétons, ces derniers devront partager les 3 m d'emprise en se faisant la politesse.*
- *les accès véhicules des maisons situées le long de la rue Maurice Lestage seront traités en enrobé afin de créer un contraste avec la voie verte. Le tracé de la voie verte est mis en distance des clôtures privées sur 50 cm à minima, avant et après chaque sortie de riverains.*
- *les arbres existants situés sur la partie Nord de la rue M.Lestage seront conservés.*
- *les arrêts de bus seront légèrement déportés afin de créer des arrêts accessibles aux personnes handicapées. Les arrêts de bus situés sur chemin Lafon ont été abandonnés, ils ne seront plus utilisés par Kéolis.*

Les riverains sont questionnés par la Ville sur le positionnement du stop situé sur la rue M.Lestage : Certains sont contre le maintien du stop car ils estiment qu'il y a un manque de visibilité des véhicules prioritaires, que les véhicules non prioritaires circulent à vive allure sans respecter cette signalisation.

D'autres riverains expliquent que la présence du stop permet de faire fortement ralentir les véhicules et souhaitent son maintien.

- *le plateau ralentisseur sera positionné au niveau de ce croisement dangereux afin de faire ralentir les véhicules. Après débat, il est décidé de maintenir le stop sur la rue M.Lestage une fois le plateau ralentisseur réalisé*

L'entretien du talus situé au croisement de la rue M.Lestage et C.Bernard est évoqué.

- *la Métropole va acquérir le fond de parcelle du champ côté M.Lestage afin d'avoir les emprises pour réaliser la voie verte. Elle propose de faire également l'acquisition du fond de parcelle côté C.Bernard afin d'élargir le croisement et d'améliorer la visibilité (zone située en emplacement réservé).*

Les riverains posent des questions sur les aménagements de la tranche 2 :

- le profil de la voie verte sur la deuxième tranche sera le même que sur la première tranche : emprise de 3 m de voie verte, séparée de la chaussée par une bande plantée.
- il n'est pas nécessaire d'acquérir les fonds de parcelle (en emplacement réservé) le long de la rive Sud-Est, pour réaliser le projet proposé.
- le trottoir le long de la rive Ouest sera légèrement réduit, plusieurs poteaux Enedis sont présents, il conviendra de vérifier que ces derniers ne deviennent pas des obstacles à la circulation piétonne.

▪ 4) Suites à donner

La Métropole va intégrer les remarques des riverains sur le projet tranche 2.

Les travaux de la première tranche se termineront fin janvier. Les travaux de la deuxième tranche pourraient débuter courant du deuxième trimestre, une lettre d'information sera distribuée aux riverains en amont pour les en informer.